

KRATOS SAFETY

689, chemin du Buclay

38540 Heyrieux

Déclare que l'Équipement de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur neuf,
en tant que produit de Catégorie III :

Réf.	Description	Normes
HP 10 200 00R	Casque de sécurité FOX - coloris rouge	EN 12 492 : 2012

- Est conforme à la Réglementation EPI 2016/425/UE, ainsi qu'aux normes nationales transposant les normes harmonisées,
- Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE :

N°: 0082/1917/158/10/19/1164

Délivrée par :

APAVE SUDEUROPE N°0082
8 rue Jean-Jacques Vernazza
13322 MARSEILLE CEDEX 16

-
- Est soumis à la procédure visée au Module D de la Réglementation EPI 2016/425/EU, sous le contrôle de l'organisme notifié :

SGS Fimko Oy, N°0598
Takomotie 8,
FI-00380 Helsinki,
Finland

Heyrieux, le 03/12/2019

J.P. COUDERT,
Directeur

* : Les produits KRATOS SAFETY fabriqués avant Janvier 2019 sont toujours conformes à la Directive EPI (Directive EPI 89/686/CEE), alors que les produits KRATOS SAFETY fabriqués à partir de Janvier 2019 sont conformes à la nouvelle Réglementation EPI (Réglementation EPI 2016/425/UE).

Note 1 : Les produits conformes à la Directive EPI et qui n'ont pas été mis en service avant Avril 2019, peuvent continuer d'être vendus sur le marché jusqu'à Avril 2023, étant donné que ces produits ont été fabriqués avant Avril 2019 et sont déjà sur le marché (dans notre stock).

Note 2 : Les produits conformes à la Directive EPI et toujours en service après Avril 2019 n'ont pas de date limite et peuvent continuer à être utilisés en fonction du résultat de la vérification annuelle.

www.kratossafety.com